

LETTRE DE L'OFFICIER DE LIAISON DE L'INDE AUPRES DES NATIONS
UNIES ADRESSEE AU-PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
le 18 août 1947

Le 18 août 1947

Monsieur le Président,

Par télégramme en date du 15 août 1947, le Gouvernement du Pakistan a demandé son admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies (document S/498, en date du 16 août 1947).

Le Gouvernement de l'Inde tient particulièrement à aider le Conseil de sécurité à prendre une décision rapide au sujet de cette pétition, afin que le Pakistan puisse être admis au cours de la prochaine session de l'Assemblée.

C'est pourquoi j'ai été chargé de demander pour mon Gouvernement le bénéfice des dispositions de l'Article 31 : les intérêts du Gouvernement de l'Inde en ce qui concerne cette question sont évidents et bien connus, mais je voudrais souligner que, sans parler de leur voisinage géographique, les deux Etats ont, depuis des siècles, été unis par des liens sociaux, culturels et économiques. On espère que ces liens communs continueront à exister dans l'avenir.

Par conséquent, le Gouvernement de l'Inde a le plus grand intérêt à voir le Pakistan admis rapidement comme Etat Membre. Il a donc désigné M. P.P. Pillai pour exposer, conformément à l'Article 31, l'opinion du Gouvernement de l'Inde, lorsque le Conseil le jugera utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, ...

Signé : S. Sen

Officier de liaison permanent
du Gouvernement de l'Inde auprès
de l'Organisation des Nations
Unies.

Au Président du
Conseil de sécurité
Organisation des Nations Unies